

# PACTE D'EXCELLENCE

# Presque tout reste à faire

**A quelques mois d'échéances électorales qui pourraient les remettre en cause, l'essentiel des réformes attend encore.**

**I**nitié par Joëlle Milquet en 2014, le « Pacte pour un enseignement d'excellence » doit réformer en profondeur l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La liste des propositions issues de milliers d'heures de concertation entre les acteurs du secteur est détaillée dans un document de plus de 300 pages en décembre 2016. Certaines mesures préconisées, comme l'obligation

faites aux écoles d'avoir un « plan de pilotage », ou l'allongement du tronc commun jusqu'à 15 ans, annoncent des changements majeurs dans l'organisation de l'enseignement francophone. On attend pourtant toujours leur traduction dans des textes légaux.

Or il devient urgent de le faire si l'on veut voir aboutir le Pacte. Les élections législatives du printemps prochain pourraient

voir le MR revenir dans la majorité à la Fédération. Et on sait que les libéraux sont, par exemple, totalement opposés à l'idée d'allonger le tronc commun des études.

La majorité actuelle PS-CDH sait qu'il est temps de faire voter rapidement les réformes majeures pour assurer la pérennité du puzzle compliqué qu'est le pacte d'excellence. ■

# Pacte d'excellence : la rentrée politique de tous les dangers

**La rentrée scolaire approche à grands pas. Décryptages, entretiens, reportages... jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, Le Soir met en avant les défis majeurs de l'enseignement en Belgique francophone.**

ANALYSE

**T**ronc commun jusque 15 ans, renforcement de l'encadrement des plus petits, nouvelle grille horaire, modernisation de la gouvernance des écoles, fixation d'objectifs ambitieux de réussite, accompagnement personnalisé des élèves, clarification de la charge des enseignants, réforme de l'inspection, réécriture des référentiels... La liste des intentions de réformes est longue comme un jour sans pain. Longue surtout comme un pacte de 329 pages signé un matin de décembre 2016 - après des milliers d'heures de concertations - par tout ce que l'école peut compter comme acteurs incontournables. Tous animés par l'envie de sortir l'institution du cercle un peu miséreux dans lequel l'ont enfermée les plans qui se sont succédé depuis les années 70.

Partie gagnée ? Pas si sûr. A force d'accumuler les critiques, le « Pacte pour un enseignement d'excellence » semble aujourd'hui bien éloigné de son cœur de cible. De plus, il faut se souvenir qu'à ce stade, c'est juste un « pacte », soit un énorme catalogue de louables intentions qui ne demandent qu'à se concrétiser sur le terrain.

Quatre années après le lancement du processus, vingt mois après sa signature solennelle, tout ou presque reste à faire. Tout ou presque reste à couler dans des textes légaux capables de donner vie au projet. Le problème aujourd'hui, c'est que le monde politique a plutôt intérêt à accélérer le train de sénateur qui lui tient lieu de rythme de travail. Il reste, disons, six mois pour sauver l'affaire. Six mois, c'est le temps qui sépare la présente rentrée scolaire d'un printemps politique potentiellement chahuté par les rendez-vous électoraux. Six mois, ça peut paraître une éternité dans le calendrier du commun des mortels. Pour un législateur, c'est juste une très courte fenêtre météo dans laquelle il faudra assembler un puzzle des plus complexes. « C'est

juste, une course contre la montre avec le temps législatif », nous dit un observateur attentif du dossier

## A chacun son trophée

S'il est si compliqué de transformer un tel pacte en actes, c'est parce que de nombreuses tensions contrarient au quotidien les plus louables desseins. Il y a, ce ne sera une surprise pour personne, les différends entre les partenaires du gouvernement francophone constitué en 2014. Depuis

que le CDH a voulu débrancher la prise en juin 2017, les amis d'hier se détestent mais ils savent qu'ils n'ont d'autre alternative que d'aller au bout du contrat. Élément rassurant dans le drame conjugal : l'aboutissement du pacte reste un des rares objectifs partagés en commun, un peu comme ce divorce que l'on retarde parce qu'il convient de préserver les enfants.

Rapporté à ce qui nous préoccupe, il faut se souvenir que chacun, dans ce pacte, détient un peu son trophée : d'une part, l'allongement du tronc commun pour l'aile gauche du gouvernement et ses alliés, d'autre part une réforme ambitieuse de la gouvernance des écoles (plus d'autonomie, moins de centralisation) pour les centristes et leurs alliés. Quand on sait que le MR promet l'enfer à l'allongement du tronc commun

si d'aventure il revenait au pouvoir, on comprend mieux pourquoi, dit-on en coulisses, « PS et CDH ont tout intérêt à faire voter le plus rapidement possible les textes qui rendront le processus irréversible ». Pourtant, incapables de se faire le moindre cadeau, ils avancent dans les dossiers à pas de souris.

C'est qu'au-delà des tensions politiques, d'autres naissent de l'interdépendance des réformes. Chercher à concrétiser le pacte, c'est soumettre au Parlement, dans les prochains mois, une di-

zaine de projets de décrets, qui seront autant de pièces majeures d'un édifice compliqué : on voit arriver pour septembre la réforme de la gouvernance des écoles, on voit poindre les textes révisant le cadre d'inspection et instituant un corps de « délégués aux contrats d'objectifs » (qui mettront les écoles devant leurs responsabilités, lire ci-dessous).

## Pression syndicale

Pour les pouvoirs organisateurs - et leurs relais au sein du gouvernement - il est impensable de dissocier ces avancées d'autres textes majeurs précisant la charge des enseignants ou organisant l'impartialité de l'autorité de contrôle. « Il n'y aura pas de nouvelle gouvernance possible sans une systématisation des pratiques collaboratives et sans une distinction claire, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de ses rôles d'opérateur de l'école publique et de régulateur de l'ensemble de l'enseignement », dit Étienne Michel, directeur général du Secrétariat général de l'enseignement catholique. Dans ce dossier, tout, absolument tout, se tient. »

Problème : les syndicats qui avaient validé le pacte se sont, juste avant l'été, heurtés à une forme de veto de leur base. Soixante heures de pratiques collaboratives par an, c'est une confirmation de pratique pour beaucoup de professeurs mais c'est aussi une révolution pour certains. Eugène Ernst et Joseph Thonon, patrons respectivement de la CSC et de la CSGP enseignement, exigent notamment un balisage clair de la notion de service à l'école, craignant que des directions en profitent pour rendre contraignantes des prestations aujourd'hui facultatives.

« De notre côté, on a parfois l'impression que certains sont davantage fixés sur des aspects ma-

tériels que sur la qualité du travail. On sent que les syndicats défendent des acquis du passé. C'est un peu dommage. » tance Roberto

Gallucio, administrateur délégué du Cpeons, l'organe représentatif de l'enseignement communal et provincial. Si on veut réussir le pacte, il faudra que les enseignants fassent preuve d'une plus grande souplesse ». La rentrée devrait être mise à profit pour se concerter avec la base, tenter de rassurer tout en évitant un embarrasement social que personne ne souhaite à quelques semaines des communales.

## On attend le MR

Comme si cela n'était pas suffisant, une des pièces majeures du puzzle attend son heure en dehors de la majorité gouvernementale. Pour organiser l'impartialité de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le contrôle des écoles, il faut « loger » tout l'enseignement officiel dans un organisme indépendant du pouvoir politique. Un accord de principe existe entre PS et CDH sur cette question, mais sa validation nécessite une majorité des deux tiers au Parlement. Ecolo et Défi ont fait savoir qu'il ne fallait pas compter sur eux. Le MR, qui a l'affaire à son programme, ne dit pas non mais impose ses conditions. « Pas question de créer le mastodonte dont rêve le PS. Et pas question de laisser l'enseignement supérieur en dehors de cette nouvelle structure, dit Françoise Bertieaux, cheffe du groupe MR à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous n'exigeons rien en échange, juste un projet de qualité. Et un changement de culture politique. ».

Rien en échange mais une pression maximale. A bien y regarder de près, le MR détient à lui seul la clef de voûte d'un fragile édifice. ■

ÉRIC BURGRAFF

# CINQ DOSSIERS MAJEURS POUR RÉFORMER L'ÉCOLE



## Les plans de pilotage

Progressivement, mais inexorablement, toutes les écoles devront développer des « plans de pilotage » comprenant des contrats d'objectifs. L'idée ? On part d'un monitoring complet d'un établissement : fréquentation, taux de réussite, taux de redoublement, décrochage scolaire, entrées et sorties d'élèves au fil de la scolarité, faiblesses dans des matières spécifiques... Sur la base d'une comparaison avec l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais surtout avec le bassin régional dans lequel s'insère l'école, l'établissement se verra assigner une série d'objectifs à atteindre. En parallèle, la direction acquerra de la souplesse pour affecter une partie du personnel à telle ou telle priorité. Un corps de « délégués aux contrats d'objectifs » (DCO) accompagnera les écoles dans l'élaboration des plans de pilotage et sera chargé de les contrôler. En parallèle, on assistera à une réforme du rôle de l'inspection. Les premiers plans de pilotage seront implantés, sous forme de projets pilotes, dès cette rentrée.

E.B.



## Réorganiser l'école officielle

La Fédération Wallonie-Bruxelles porte une encombrante double casquette. D'une part, elle organise en direct son propre enseignement (le réseau officiel). D'autre part, elle a un rôle de régulateur de tous les autres acteurs : les écoles communales et provinciales (l'officiel subventionné) et les écoles libres confessionnelles ou non. Or, dans son chapitre gouvernance, le pacte prévoit que chaque établissement devra élaborer et signer avec la Fédération Wallonie-Bruxelles un contrat d'objectifs (lire « plans de pilotage »). Ce qui reviendrait pour les écoles officielles à contracter avec elles-mêmes. De quoi rendre urgente une question soulevée depuis de nombreuses années : pour assurer l'impartialité de l'autorité de contrôle, il faut « loger » l'enseignement officiel dans une structure indépendante de l'Administration générale de l'enseignement. PS et CDH sont d'accord sur un texte fondateur qui requiert toutefois une majorité des deux tiers. D'où, l'opération de charme menée vers le MR. Ce dernier ne dit pas non mais refuse le modèle proposé. L'affaire est compliquée au passage par la pression de lobbies - singulièrement sur le PS - qui craignent pour l'avenir de l'enseignement public.

E.B.



## Clarifier la charge de travail du prof

Le métier d'enseignant comprend les préparations de cours, la présence en classe, les corrections, les conseils de classe, les concertations éventuelles et une notion un peu floue de service à l'école. Le tout à géométrie variable selon la motivation de l'intéressé, l'exigence de la direction, le niveau d'enseignement, le type de cours... Le pacte d'excellence prévoit de mettre un peu d'ordre dans l'affaire. Les textes actuellement en discussion règlent le nombre d'heures en classe par niveau (26 périodes de 50 minutes en maternelle, 24 en primaire, 22 dans le secondaire inférieur et 20 dans le secondaire supérieur). Le tout sans compter des heures de concertation déjà obligatoires dans le fondamental mais facultatives dans le secondaire. C'est ce point qui fâche la base. Une base également en délicatesse avec la définition trop large à son goût de la notion de service à l'école. Eugène Ernst (CSC - enseignement) et Joseph Thonon (CGPS - enseignement) craignent, pour faire bref, que les directions en profitent pour imposer des tâches supplémentaires ou... régler des comptes avec des profs peu malléables.

E.B.



### Le tronc commun

C'est, à côté de la réforme de la gouvernance, l'autre pilier majeur du pacte d'excellence. Les élèves suivront, à quelques détails près, exactement le même programme de la première maternelle à la troisième secondaire. On parle d'un tronc commun jusque 15 ans au lieu de 14 aujourd'hui. En retardant d'un an le moment où un élève peut « choisir » de quitter l'enseignement général pour une filière qualifiante ou professionnelle, les acteurs du pacte espèrent élever le niveau général et, surtout, briser le déterminisme social à l'œuvre dans l'école francophone. Plus que l'ajout d'une année commune, on va revoir fondamentalement le parcours de l'élève. On parle d'un tronc commun multidisciplinaire où les technologies auront une place primordiale afin d'aider le jeune à choisir, plutôt que subir, la voie qui leur convient. A côté des disciplines de base, on stimulera la créativité et l'esprit d'entreprendre. Pour y parvenir, des dizaines d'experts travaillent en ce moment à une refonte complète des référentiels de cours. L'opération est laborieuse, notamment parce que les représentants du primaire et du secondaire ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde. Mais chacun sait qu'il faut impérativement inscrire l'affaire dans le marbre d'une loi avant le printemps, sous peine de voir le projet brisé par une éventuelle nouvelle majorité.

E.B.



### Élever la formation des enseignants

Relever le niveau de l'enseignement, c'est aussi relever le niveau de compétence des professionnels de l'école, d'où la ferme résolution – inscrite dans le pacte – de réformer la « formation initiale des enseignants ». L'affaire est dans les mains du ministre Marcourt, compétent pour l'enseignement supérieur, et a fait l'objet de laborieuses négociations entre les partenaires du gouvernement. À l'heure actuelle presque tous les écueils sont levés. Résumons : la formation d'un instituteur ou d'un régent (pour les premières années du secondaire) sera allongée d'un an. On ajoutera dans le programme habituel des périodes de stage et surtout des modules de formation en collaboration avec des universités (on parle de co-diplomation). Sur les principes, tout le monde était d'accord. Par contre, les discussions ont été très vives autour de l'amplitude géographique que pourraient prendre les co-diplomations. De plus, les politiques n'ont pas encore levé tous leurs doutes sur le coût de la réforme : une formation plus longue suppose un barème plus élevé. Avec au bout du compte une facture, pas très claire, de plusieurs centaines de millions.

E.B.